

## **Cour Administrative**



## Rapport relatif au fonctionnement de la Cour administrative

### au cours de l'année judiciaire 2004-2005

( article 17 de la loi du 7 novembre 1996 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives).

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Cour administrative a été saisie de 522 affaires nouvellement portées au rôle ( par rapport à 428 affaires au cours de l'année judiciaire écoulée).

Ventilation par matières :	2003 2004	2004 2005
Matière fiscale :	14	10
Urbanisme :	35	23
Etablissements classés :	6	11
Etrangers :	303	400
<i>Statut de réfugiés</i> :	263	348
<i>Autorisations (séjour/travail)</i> :	33	38
<i>Rétentions administratives</i> :	3	7
<i>Autre</i> :	4	7( <i>expulsions 3 ; forclusions 4</i> )
Fonction publique :	17	14
<i>Affaires disciplinaires</i> :	1	
Autres matières :	37	51 ( <i>référendum national 4</i> )
Transports :	4	5
Travail :	12	8

La rubrique « autres matières » comprend entre autres des affaires relatives aux armes prohibées, aux permis de construire, aux marchés publics, à l'agriculture et à la viticulture, à la chasse, à l'enseignement et à l'environnement, le nombre de chacune de ces catégories prise isolément étant trop peu relevant pour justifier une mention séparée au tableau.

Le nombre des affaires dont la Cour a été saisie au cours de l'exercice 2004-2005 est donc en hausse de 94 unités par rapport à l'année passée, les affaires arrêtées se chiffrant à 484 ( 8 radiations incluses), alors que les affaires en instance s'élèvent à 38 unités.

En règle générale, la Cour fixe les affaires à brève échéance et prononce les arrêts dans un laps de temps rapproché.

La Cour était représentée sur le plan international à Budapest, à la réunion du conseil d'administration de l'Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives ; à Leipzig à l'assemblée générale de l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions Administratives ; à Ostie au Forum des Juges pour l'Environnement ; à Nuremberg à une réunion de travail du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge ; à Bruxelles à une réunion à la Commission Européenne ( Eurasil-magistrats) ; à Bruxelles à un séminaire sur les procédures judiciaires en matière de contentieux des étrangers et des réfugiés ( association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives Suprêmes de l'Union Européenne) et à Lund en Suède à l'assemblée générale de la Fédération européenne des juges administratifs.

Il me semble intéressant de relever qu'au 15 septembre 2005 les juridictions administratives ont vu enrôler devant elles depuis leur création 10.651 affaires ( 8880 jusqu'au 15 septembre 2004), la Cour ayant été saisie de 3.026 actes d'appel.

Luxembourg, le 10 octobre 2005

*Marion Lanners*  
présidente de la Cour administrative

## **Tribunal Administratif**



Tribunal administratif  
**du Grand-Duché de Luxembourg**

1, rue du Fort Thüngen  
L-1499 Luxembourg

**Rapport relatif au fonctionnement du tribunal administratif  
du Grand-Duché de Luxembourg  
du 16 septembre 2004 au 15 septembre 2005**

établi conformément à l'article 64 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif.

Après des années de forte progression du nombre de décisions rendues par le tribunal administratif, ces chiffres semblaient en voie de stabilisation durant les dernières années. L'année judiciaire 2004-2005 a pourtant connu de nouveau une progression sensible, de l'ordre de 10 %, des décisions rendues par les différentes compositions du tribunal administratif.

Au total les deux chambres du tribunal ont rendu, entre le 16 septembre 2004 et le 15 septembre 2005, **1.146 jugements**, dont 158 jugements de radiation. Dans ce chiffre sont comprises 676 décisions rendues en matière de police des étrangers (soit une progression de 12 %) et 102 décisions rendues en matière fiscale, chiffre qui a doublé dans l'espace d'une année.

Le nombre des ordonnances rendues en matière de sursis à exécution ou en matière d'institution de mesures de sauvegarde a été de 70, soit en progression de quelque 40 % par rapport à l'année précédente, qui avait déjà vu une progression de 20 %.

Les membres du tribunal administratif se sont efforcés de continuer à évacuer les affaires sans retard, leur objectif principal restant d'éviter qu'un arriéré judiciaire ne se crée. En effet, aucun retard n'existe actuellement et les affaires instruites sont fixées dans un délai de deux à trois semaines. – Alors même que l'expression semble quelque peu usée, il semble que le tribunal soit arrivé à la limite de ces capacités dans ce sens qu'en cas de nouvelle augmentation du nombre des affaires enrôlées, il ne sera probablement plus en mesure de les évacuer en temps réel, en tout cas s'il continue à se soucier non seulement du rendement, mais encore de la qualité de la motivation de ses décisions.

A cet égard, il mérite d'être relevé, d'une part, que pendant l'année judiciaire écoulée, 1.203 nouvelles affaires ont été enrôlées, chiffre identique, à quelques unités près, à celui de l'année 2003-2004. Or, d'autre part, si le tribunal avait pu fonctionner, durant l'année écoulée, exceptionnellement, avec dix juges, en raison de la fin d'un congé sans traitement, l'année à venir verra cependant une réduction drastique des effectifs du tribunal, étant donné qu'il y aura un départ vers la Cour administrative sans compensation et que, depuis septembre 2005, un juge est en congé de maternité qui sera suivi d'un congé parental. Concrètement, le tribunal fonctionnera avec huit magistrats, soit une réduction de ses effectifs de 20 % !

Encore que les magistrats, y compris ceux qui n'ont rejoint le tribunal qu'assez récemment, soient bien adaptés à leur tâche, il reste à espérer, ainsi que cela avait déjà été souligné l'année dernière, qu'une formule soit rapidement trouvée permettant une formation méritant son nom des juges nouvellement nommés, à l'instar de la formation dont bénéficient les attachés de justice de l'ordre judiciaire.

Le site internet mis en place par le tribunal, qui permet de consulter les jugements rendus, sous forme anonymisée, semble connaître un réel succès parmi le public intéressé. Un index alphabétique régulièrement mis à jour facilite les recherches.

Luxembourg, le 10 octobre 2005

Georges RAVARANI  
président